

<http://www.ayn.fr/spip.php?article621>



Les objectifs du nouveau PLU

- Démarches - Vie pratique - Urbanisme - Travaux - Plan Local d'Urbanisme - Archive - Élaboration du PLU - Infos -



Publication date: dimanche 26 mars 2017

Copyright © AYN en SAVOIE - Tous droits réservés

À partir des éléments recueillis lors de l'atelier du 23 septembre 2016, le Comité PLU a travaillé pendant plusieurs séances pour formuler les objectifs qui ont été actés par le Conseil Municipal lors de sa séance du 10 mars 2017.

Ils sont présentés ci-dessous en reprenant la numérotation de la délibération, qui est une commodité de nomenclature sans valeur hiérarchique.

1. Préserver l'agriculture et l'économie agricole

Avec 22 exploitants agricoles, dont 14 ont leur siège sur son territoire, Ayn est une Commune fortement agricole. L'agriculture représente près de 40 % des emplois locaux et occupe presque 80 % du territoire communal.

- 1.1.** Favoriser une urbanisation qui intègre les bâtiments anciens
- 1.2.** Préférer une urbanisation des terrains enclavés et à faible intérêt agricole
- 1.3.** Éviter des aménagements qui représenteraient une gêne au regroupement d'espaces agricoles
- 1.4.** Prévoir des espaces disponibles pour l'extension des bâtiments des exploitations existantes ou pour de nouvelles exploitations

2. Encourager les activités économiques intégrées

Avec près des deux tiers des actifs exerçant une activité dans le secteur tertiaire et trois quarts des flux professionnels sortant de la Commune, Ayn est fortement dépendant des territoires environnants en termes économiques et énergétiques.

- 2.1.** Favoriser l'émergence de projets collectifs ou individuels de production d'énergie renouvelable : centrale photovoltaïque, méthanisation, etc.
- 2.2.** Autoriser la construction ou la réhabilitation de bâtiments à usage professionnel
- 2.3.** Valoriser, développer et diversifier les offres économiques, en lien notamment avec la coopérative laitière : vente de produits locaux, circuits courts, etc.

3. Soutenir le tourisme vert en cohérence avec le projet éco-touristique de la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette

En périphérie du pôle d'attraction que constitue le Lac d'Aiguebelette, Ayn n'est que partiellement intégré dans le réseau éco-touristique du territoire. Pourtant, son patrimoine naturel présente un intérêt touristique qui se manifeste aujourd'hui principalement sur le site du Col du Banquet.

- 3.1.** Préserver la qualité des espaces naturels et des paysages comme argument d'attractivité touristique
- 3.2.** Accompagner le développement de l'offre d'accueil touristique (gîtes, salle hors sac, etc.) en complément de celle présentée par le centre des Tilleuls
- 3.3.** Relier la Commune au pôle touristique du lac d'Aiguebelette
- 3.4.** Préserver le réseau de promenade dans la forêt communale et encourager l'ouverture de nouveaux chemins en lien avec les Communes voisines (Novalaise notamment)
- 3.5.** Favoriser le rayonnement des activités touristiques sur le territoire en encourageant des pratiques de pleine nature variées : randonnée pédestre, équestre, parcours thématiques, etc.

4. Promouvoir des formes architecturales de qualité

Bien qu'ayant vu émerger au cours des dernières décennies des formes nouvelles de bâti, Ayn est encore fortement marqué par les formes d'habitat traditionnel qui participent de son identité de village rural de l'Avant-Pays Savoyard.

- 4.1.** Adapter les règles architecturales aux différents types de bâti pour favoriser une bonne harmonie d'ensemble : bâtiments neufs et anciens, isolation par l'extérieur, etc.
- 4.2.** Favoriser la densification de l'habitat et faire émerger des projets d'habitat collectif portés par les futurs habitants
- 4.3.** Dans le cas d'habitat densifié, réserver du terrain pour du jardin collectif et de l'assainissement
- 4.4.** Affirmer une identité architecturale cohérente avec les éléments du paysage traditionnel de l'Avant-Pays

Savoyard

4.5. Favoriser la préservation du petit patrimoine rural

4.6. Valoriser les éléments emblématiques du petit patrimoine par une signalétique adaptée

5. Préserver les paysages et les espaces naturels

Situé sur les hauteurs du Lac d'Aiguebelette, entre plateau et coteau, Ayn présente une variété de milieux et de paysages qui sont autant d'éléments patrimoniaux.

5.1. Conserver les points de vue sur les paysages et les perspectives paysagères : Chaîne de l'Épine, Chartreuse, panorama depuis le Col du Banchet et la falaise, vues vers Novalaise, panorama depuis Les Côtes et La Tardivière

5.2. Conserver des ouvertures paysagères entre les hameaux et à l'intérieur des hameaux, éviter les villages-rues et la fermeture paysagère

5.3. Différencier les ambiances paysagères pour rendre lisibles les entrées de hameaux (exemple : Le Bard, Vétonne, Le Grand-Chemin, etc.) ou du Chef-Lieu

5.4. S'approprier les trames vertes et bleues du SCOT, Natura 2000, Zones humides, Corridors écologiques, Sources et ruisseaux

5.5. Préserver la qualité des eaux par rapport aux rejets, aux assainissements individuels, etc.

5.6. Préserver la forêt publique et privée sur le secteur de la Montagne

6. Développer et valoriser la vie locale

Le dernier café de la Commune ayant fermé ses portes en 2012, les lieux favorisant le lien social sont aujourd'hui en nombre réduit : école, bibliothèque, magasin de vente de la coopérative laitière.

6.1. Permettre la coexistence de différentes formes d'habitat, répondant à des besoins variés : familles avec ou sans enfants, personnes seules, jeunes ménages, seniors, etc. en accession ou location

6.2. Permettre l'accueil de nouveaux habitants et le maintien de l'école en RPI au coeur du Chef-Lieu selon la croissance démographique annuelle de 1 % prévue par le SCOT pour les villages ruraux dont fait partie Ayn

6.3. Réserver des espaces pour des équipements dédiés : station pour vélos électriques, voitures électriques, etc.

6.4. Permettre l'évolution du bâti communal pour l'installation d'un équipement collectif multifonctionnel : bibliothèque/ludothèque, café, dépôt de pain, salle d'activités associatives, etc.

6.5. Aménager des espaces publics adaptés aux manifestations festives : vide-grenier, marché de producteurs, animations musicales, tournois de boule, etc.